



15ème législature

Question N° : 25897	De M. Laurent Furst (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Déremboursement de l'Elmiron	Analyse > Déremboursement de l'Elmiron.
Question publiée au JO le : 21/01/2020 Date de changement d'attribution : 16/02/2020 Question retirée le : 07/07/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Laurent Furst, député du Bas-Rhin, appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le déremboursement annoncé de l'ELMIRON, destiné à traiter les patients atteints notamment de cystites interstitielles. En effet, près de 300 patients en France bénéficient actuellement de ce traitement qui a considérablement amélioré leur qualité de vie et qui semble être le seul existant actuellement par voie orale. Si la Haute autorité de la santé a pu estimer que le service médical rendu était faible au regard du prix de ce médicament, il semble indispensable aux malades pour les soulager au quotidien de douleurs intolérables. Aussi, et dans l'attente de pouvoir proposer un traitement substitutif, il semblerait nécessaire de revenir sur la décision de dérembourser ce médicament à compter du 1er février 2020, afin que les personnes en bénéficiant puissent continuer à vivre dignement. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.